

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification du Pouvoir Adjudicateur (adresse de réception des offres)	Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS de la Somme 7, allée du Bicêtre BP 2606 80 026 AMIENS Cedex 1 Tel : 03.64.46.16.00 / Fax : 03.64.46.16.16	
Objet précis du marché	Vérification périodique réglementaire des installations électriques, des appareils de levage et des équipements sous pression du parc matériels et véhicules du SDIS de la Somme Le présent marché a pour objet la vérification périodique réglementaire des installations électriques, des appareils de levage et des équipements sous pression du parc matériels et véhicules du SDIS de la Somme. Les prestations sont détaillées dans le DAT joint. Les propositions arrivées dans les délais pourront faire l'objet d'une négociation.	
Type de procédure	Procédure adaptée	
Justificatifs à produire	Conformément aux articles 43, 44 et 45 du code des marchés publics, le candidat produit à l'appui de sa candidature : - une copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ; - une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir ; - une déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisées au cours des 3 dernières années ; - un document relatif aux pouvoirs de la personne ou des personnes habilitées à engager la société. Conformément à l'article 46 du code des marchés publics, sont à produire au moment de l'attribution : - Une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales - Une attestation sur l'honneur du cocontractant du dépôt auprès de l'administration fiscale, à la date de l'attestation, de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires - Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) - Une attestation sur l'honneur à la date de signature du contrat de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement au regard des articles L.1221-10, L.3243-2 et R.3243-1 du Code du Travail. - Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.	
Modalités de réception des offres	Devis, offre de prix ou proposition de contrat + pièces demandées ci-dessus A envoyer par Courrier à l'adresse ci-dessus et indiquer sur l'enveloppe : « l'objet du marché » et « ne pas ouvrir »	
Critère d'attribution du marché	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Valeur Technique : 50% jugée à partir du mémoire technique demandée à l'article 24 du DAT ▪ Prix : 30% ▪ Délai de réalisation du rapport de vérification : 20% 	
Date limite de réception des offres	- Date limite de réception des offres	21/01/2011
	- Heure limite de réception des offres	12 h 00
Coordonnées du service habilité à donner des renseignements	Service Matériel Roulant – Cne SAVEY - Tel : 03 64 46 16 12	
Modalité de financement et de règlement	Selon les règles de la comptabilité publique. Par mandat administratif.	
Durée de validité	90 jours	
Date de parution	22 / 12 / 2010	



DOCUMENT ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Vérification périodique réglementaire
des installations électriques, des appareils de levage et des
équipements sous pression
du parc matériels et véhicules du SDIS de la Somme.

Sommaire

ARTICLE 1 : ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE	3
ARTICLE 2 : OBJET DU MARCHE	3
ARTICLE 3 : ALLOTISSEMENT	3
ARTICLE 4 : DUREE DU MARCHE.....	3
ARTICLE 5 : PROCEDURE DE PASSATION	3
ARTICLE 6 : VARIANTES.....	3
ARTICLE 7 : JUSTIFICATIFS A PRODUIRE	4
ARTICLE 8 : CONSTITUTION DE L'OFFRE.....	4
Article 8.1 : Présentation des offres.....	4
8.2 : Conditions d'envoi et de remise des offres.....	4
ARTICLE 9 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ	4
9.1 : Pièces particulières.....	4
9.2 : Pièces générales	5
ARTICLE 10 : DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES	5
ARTICLE 11 : DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	5
ARTICLE 12 : CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES	5
ARTICLE 13 : CRITERES DE CHOIX.....	5
ARTICLE 14 : PROPOSITION DE PRIX.....	5
ARTICLE 15 : MODALITES DE VARIATION DES PRIX	5
ARTICLE 16 : MODALITES DE REGLEMENT DES COMPTES	6
Article 16.1 : Présentation des demandes de paiements	6
Article 16.2 : Mode de règlement.....	6
ARTICLE 17 : PENALITES	6
ARTICLE 18 : ASSURANCES	6
ARTICLE 19 : RESILIATION DU MARCHE	7
ARTICLE 20 : DROIT, LANGUE ET MONNAIE	7
ARTICLE 21 : PROCEDURES DE RECOURS.....	7
ARTICLE 22 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	7
ARTICLE 23 : QUANTITES.....	7
ARTICLE 24 : MEMOIRE TECHNIQUE.....	7
ARTICLE 25 : PROCES VERBAUX ET LIEUX DE CONTROLES	8
ARTICLE 26 : DELAIS DE LA PROCEDURE DE CONTROLE.....	8
ARTICLE 27 : CLAUSES TECHNIQUES	8
Article 27.1 : Clauses techniques afférentes au lot n°1	8
Article 27.2 : Clauses techniques afférentes au lot n°2	9
Article 27.3 : Clauses techniques afférentes au lot n°3	10
ARTICLE 28 : RECAPITULATIF DES ANNEXES.....	11

ARTICLE 1 : ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE

Les types de contrôles proposés par le soumissionnaire seront conformes aux normes, décrets, arrêtés suivants :

- Normes spécifiques aux véhicules Sapeurs-Pompiers :
 - ↳ NF EN 1846-1 de mars 1998,
 - ↳ NF EN 1846-2 de septembre 2009,
 - ↳ NF EN 1846-3/IN1 de décembre 2008.
- Au décret n°88-1056 du 14 novembre 1988 pris pour l'exécution des dispositions du livre II du code du travail (titre III : Hygiène, sécurité et conditions du travail) en ce qui concerne la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques.
- Arrêté du 10 octobre 2000 fixant la périodicité, l'objet et l'étendue des vérifications des installations électriques au titre de la protection des travailleurs ainsi que le contenu des rapports relatifs auxdites vérifications.
- A l'arrêté du 27 juillet 1961 fixant les mesures de sécurité concernant l'utilisation des ponts élévateurs pour l'utilisation des véhicules roulants.
- Textes en vigueur portant sur la nature et la périodicité des contrôles des échelles aériennes.

ARTICLE 2 : OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet la vérification périodique réglementaire des installations électriques, des appareils de levage et des équipements sous pression du parc matériels et véhicules du SDIS de la Somme.

ARTICLE 3 : ALLOTISSEMENT

Le marché se décompose en 3 lots :

- Lot n°1 : Vérification des installations électriques équipant des véhicules ou destinées à être embarquées.
- Lot n°2 : Vérification des appareils de levage et accessoires appareils de levage.
- Lot n°3 : Vérification des appareils sous pression à l'exclusion des compresseurs d'air respirable.

ARTICLE 4 : DUREE DU MARCHE

Pour la première période, le présent marché est conclu à compter de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2011. Il sera éventuellement reconduit 3 fois pour une année civile pour s'achever le 31 décembre 2014.

Les reconductions éventuelles se feront par lettre recommandée avec demande d'avis de réception émise par le SDIS 80 au plus tard 1 mois avant le terme du marché.

ARTICLE 5 : PROCEDURE DE PASSATION

Le marché est passé selon la procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Les prestations font l'objet d'un marché à bons de commande dans les conditions définies à l'article 77 du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 6 : VARIANTES

Les variantes ne sont pas autorisées.

ARTICLE 7 : JUSTIFICATIFS A PRODUIRE

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés en la matière ; dans le cas contraire, fournir une déclaration sur l'honneur ;
- Un document relatif aux pouvoirs de la personne ou des personnes habilitées à engager la société ;
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner ;
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Les formulaires DC 1, 2, 6 et 7 sont acceptés et disponibles à l'adresse suivante :
http://www.colloc.bercy.gouv.fr/colo_struct_marc_publ/index.html

ARTICLE 8 : CONSTITUTION DE L'OFFRE

Article 8.1 : Présentation des offres

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats. Il se compose des pièces suivantes : le présent Document Administratif et Technique.

Les propositions des candidats seront entièrement rédigées en langue française. Le soumissionnaire est informé que l'établissement public souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire suivante : l'euro.

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté contenant :

- Les pièces énumérées à l'article 7 « justificatifs à produire »,
- Le présent Document Administratif et Technique (D.A.T.) paraphé, daté et signé,
- Les bordereaux de prix afférents à chaque lot,
- Le mémoire technique afférent à chaque lot.

8.2 : Conditions d'envoi et de remise des offres

L'enveloppe extérieure portera l'adresse et les mentions suivantes :

<p>SDIS de la SOMME Groupement Logistique - Service Matériels Roulants 7 Allée du Bicêtre - BP 2606 80 026 AMIENS Cedex 1</p> <p>Vérification périodique réglementaire des installations électriques, des appareils de levage et des équipements sous pression du parc matériels et véhicules</p> <p><i>Ne Pas Ouvrir</i></p>
--

Les offres devront être :

- soit transmises en recommandé avec accusé de réception,
- soit remises à l'adresse ci-dessus, contre récépissé.

ARTICLE 9 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

9.1 : Pièces particulières

- Le bordereau de prix,
- Les bons de commande
- Le présent Document Administratif et Technique (D.A.T.),
- Le mémoire technique.

9.2 : Pièces générales

- Le code des marchés publics,
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) et le Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicables aux Marchés Publics de fournitures courantes et de services.

ARTICLE 10 : DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES

Les date et heure limites de réception des offres sont fixées au **vendredi 21 janvier 2011 à 12 heures**.

ARTICLE 11 : DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 12 : CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Conformité des candidatures au regard des justificatifs demandés à l'article 7 du présent règlement de consultation.

ARTICLE 13 : CRITERES DE CHOIX

Le choix sera opéré sur la base des critères de choix pondérés de la manière suivante :

- Valeur Technique : 50% jugée à partir du mémoire technique demandée à l'article 24 du présent DAT
- Prix : 30%
- Délai de réalisation du rapport de vérification : 20%

ARTICLE 14 : PROPOSITION DE PRIX

Le soumissionnaire portera ses propositions obligatoirement sur les bordereaux de prix joints en annexes du présent DAT. Ces offres de prix prendront en compte les différentes périodicités de contrôle par rapport au type du véhicule ou de matériel.

Les quantités proposées sont indicatives et peuvent être soumises à modifications.

ARTICLE 15 : MODALITES DE VARIATION DES PRIX

Les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de remise des offres. Les prix du marché seront mis à jour à chaque période éventuelle de reconduction, par l'application de la formule suivante :

$$P = P_0 (0.125 + 0.10 (FSD2 / FSD2_0) + 0.775 (ICHTTS1 / ICHTTS1_0))$$

Dans laquelle :

- P = Prix hors TVA révisé annuellement ;
- P₀ = Prix hors TVA établi à l'origine du marché au mois zéro.
- FB_{0Do} = Services de contrôle et analyses techniques. (Identifiant : FB0D 712000005T) au mois zéro ;
- FB_{0D} = Valeur du même indice à la date de renouvellement du contrat.
- ICH_{Trev-TSo} = Salaires, revenus et charges sociales - Coût du travail - Indices du coût horaire du travail révisé - Tous salariés (ICH_{Trev-TS}) - Indices mensuels - Salaires et charges - Industries mécaniques et électriques NAF 25-30 32-33 (Identifiant : 1565183) comprises au mois zéro ;
- ICH_{Trev-TS} = Valeur du même indice à la date de renouvellement du contrat.

En cas de demande de réactualisation des tarifs, le titulaire adresse au SDIS 80, Groupement Logistique, 3 mois avant la date anniversaire de reconduction du marché, les modifications apportées aux prix unitaires des articles référencés.

Le titulaire du marché est tenu de transmettre ces modifications en respectant la forme et l'ordre du bordereau des prix unitaires des articles référencés.

ARTICLE 16 : MODALITES DE REGLEMENT DES COMPTES

Article 16.1 : Présentation des demandes de paiements

Les factures afférentes à chaque prestation seront établies en un original et 2 copies portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom et adresse du créancier,
- le numéro du compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé sur l'acte d'engagement,
- le numéro du marché,
- la prestation réalisée,
- le montant hors taxe de la prestation en question,
- le taux et le montant de la TVA,
- le montant total des prestations exécutées,
- la date de facturation.

Les factures et autres demandes de paiement devront parvenir à l'adresse suivante :

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME
Groupement Juridique et Financier
Service Finances
7 Allée du Bicêtre – BP 2606
80 026 Amiens cedex 1

Article 16.2 : Mode de règlement

Le soumissionnaire à la possibilité de transmettre une facture mensuelle, trimestrielle semestrielle ou annuelle, ce dernier doit préciser dans son offre la périodicité de facturation choisie.

Les prestations seront payées par mandat administratif selon la réglementation en vigueur.

Le délai global de paiement est de 30 jours.

ARTICLE 17 : PENALITES

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, des pénalités calculées selon la formule suivante sont appliquées sans mise en demeure :

$$P = \frac{V \times R}{300}$$

P : Pénalités
V : Montant total du marché
R : Nombre total de jours de retard

ARTICLE 18 : ASSURANCES

Avant tout commencement d'exécution, le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du Code Civil ainsi qu'au titre de sa responsabilité professionnelle, en cas de dommages occasionnés par l'exécution du marché.

ARTICLE 19 : RESILIATION DU MARCHE

Seules les stipulations du C.C.A.G.- F.C.S., relatives à la résiliation du marché sont applicables.

ARTICLE 20 : DROIT, LANGUE ET MONNAIE

En cas de litige, seul le droit français est applicable. Les tribunaux français sont les seuls compétents.

L'unité monétaire choisie pour le marché est l'Euro.

Tous les documents, Procès Verbaux de visite, de contre visite, correspondances, factures ou modes d'emploi doivent être rédigés en français.

Si le titulaire est établi dans un autre pays de l'Union Européenne sans avoir d'établissement en France, il facturera ses prestations hors TVA et aura droit à ce que l'administration lui communique un numéro d'identification fiscal.

ARTICLE 21 : PROCEDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures des recours : Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, 80 011 Amiens Cedex 01 ; Téléphone : 03 22 33 61 70 ; Télécopie : 03 22 33 61 71 ; Courriel : greffe.ta-amiens@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus : Greffe du Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, 80 011 Amiens Cedex 01 ; Téléphone : 03 22 33 61 70 ; Télécopie : 03 22 33 61 71 ; Courriel : greffe.ta-amiens@juradm.fr

ARTICLE 22 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir des renseignements complémentaires, les candidats peuvent, au plus tard 6 jours avant la date limite fixée à l'article 10 du présent document, contacter :

- Groupement Juridique et Financier / Service Juridique – M. PELLETIER – Tél : 03.64.46.16.67 pour les renseignements d'ordre administratif.

- Groupement Logistique / Service Matériel Roulant – Cne. SAVEY – Tél : 03.64.46.16.12 pour les renseignements d'ordre technique.

ARTICLE 23 : QUANTITES

Le marché est passé sans minimum ni maximum. Les quantités indiquées en annexes sont indicatives du parc véhicules et matériels du SDIS de la Somme.

ARTICLE 24 : MEMOIRE TECHNIQUE

Le soumissionnaire devra obligatoirement joindre à son offre un mémoire technique dans lequel devra figurer :

- un exemplaire factice de rapport de vérification d'une génératrice embarquée ou d'un chargeur embarqué pour le lot n°1, d'une échelle aérienne pour le lot n°2 et d'un compresseur d'air non respirable pour le lot n°3 ;
- l'ensemble des documents liés à l'agrément de son centre de contrôle ;
- Un tableau synthétisant les durées moyennes d'intervention pour chaque matériel ;
- Toutes précisions techniques que le soumissionnaire jugera utile.

ARTICLE 25 : PROCES VERBAUX ET LIEUX DE CONTROLES

L'original du Procès Verbal de contrôle par types de contrôles sera transmis par voie postale à l'adresse suivante :

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme
Groupement Logistique
Service Matériel Roulant
7, allée du Bicêtre
BP 2606
80026 AMIENS cedex 1

L'ensemble de ces contrôles s'effectuera dans les Centres d'incendie et de Secours de la Somme. (Voir carte géographique d'implantation des casernements concernés en annexe 11)

ARTICLE 26 : DELAIS DE LA PROCEDURE DE CONTROLE

Le soumissionnaire devra procéder aux contrôles des matériels sur une année civile quelque soit la périodicité du contrôle du matériel concerné (semestrielle ou annuelle).

Le soumissionnaire fournira au Service départemental d'Incendie et de Secours, Groupement Logistique, un planning précisant la date du contrôle, l'horaire du contrôle et le lieu du contrôle. Dans la mesure du possible, il sera apprécié que l'ensemble des contrôles soient effectués en une seule fois et la suite par Centre d'incendie et de secours.

ARTICLE 27 : CLAUSES TECHNIQUES

Le service départemental d'incendie et de secours de la Somme est dans l'obligation d'assurer le contrôle réglementaire de ces équipements. Le lot n°1 consiste au contrôle des échelles aériennes, des engins de levage, des appareils hydrauliques, électriques et sous pression. Le parc concerné comprend des véhicules et des matériels embarqués ainsi que du matériel stocké en centre de secours. Les sites sont répartis sur tout le département (47 centres de secours, la Direction, l'atelier départemental et la plate forme logistique).

Article 27.1 : Clauses techniques afférentes au lot n°1

Le lot n°1 a pour objet la vérification des installations électriques équipant des véhicules ou destinées à être embarquées. Il s'agit :

- ↳ De vérifier l'adaptation du matériel aux conditions d'influences externes ;
 - ↳ De vérifier la fixation et l'état mécanique apparent du matériel ;
 - ↳ De vérifier l'isolement des installations basses tensions (BT) des circuits et appareillages pour lesquels la protection contre les contacts indirects est défectueuse ;
 - ↳ De vérifier la présence d'une identification des circuits, appareils et conducteurs ;
 - ↳ De vérifier le sectionnement, la coupure d'urgence ;
 - ↳ De vérifier les conditions de protection contre les risques de contacts directs.
- De manière générale, le soumissionnaire s'engage à :
- ↳ Contrôler la bonne application des textes et règlements en vigueur, ainsi que la compatibilité des différents matériels entre eux (connexions, puissances, protections, etc.).

La prestation comporte la vérification et la production d'un rapport détaillé, exécuté conformément aux textes en vigueur

Le rapport devra être clair et lisible par des agents non techniciens et contiendra des éléments d'identification liés à l'immatriculation, le centre d'appartenance ainsi que le type d'engin. (Exemples : CIS Amiens FERRY - véhicule de secours routier - n° AF-600-VJ / CIS Péronne - groupe électrogène - n° xxxx / DDSIS - chariot élévateur - n° xxxx).

Il sera établi une fiche de contrôle par engin et matériel.

L'organisme retenu devra produire à chaque fin de campagne "électrique" un tableau de synthèse de l'ensemble du parc avec les mentions et les remarques qui ont été relevées. Le format numérique sera apprécié.

Ce document sera établi en deux exemplaires à l'attention du Groupement Logistique et du Service Hygiène et Sécurité.

Le prestataire retenu proposera un calendrier qui permettra de respecter la réglementation en termes de périodicité de contrôle.

Un programme de visites sera proposé au Groupement Logistique qui le validera.

Le responsable de parc fournira au soumissionnaire une liste des centres de secours avec les coordonnées des responsables de centre afin que le contact se fasse directement avec les personnes concernées. Le SDIS rappelle que, en cas d'absolue nécessité, les véhicules sont susceptibles d'être engagés en opération.

Le prestataire s'engage à compléter l'inventaire fourni par le SDIS afin de maintenir le matériel dans le cadre réglementaire. Toute modification ou ajout se fera après validation par le groupement logistique du SDIS.

Annexes jointes au présent DAT et afférentes au présent lot :

- ↳ Annexe 1 : Liste des groupes électrogènes et génératrices embarquées ;
- ↳ Annexe 2 : Liste des Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes ;
- ↳ Annexe 3 : Bordereau de prix applicables au lot n° 1 - Vérification des installations électriques équipant des véhicules ou destinées à être embarquées.

Article 27.2 : Clauses techniques afférentes au lot n°2

Le lot n°2 a pour objet la vérification des appareils de levage et accessoires appareils de levage (échelles aériennes, véhicule porte-cellule avec bras, véhicule porte-char avec grue, treuils manuels, électriques et hydrauliques et tout autre appareil cité en annexe), par la vérification de l'état de conservation et du fonctionnement des organes et des dispositifs de sécurité, et notamment :

- ↳ Les éléments concernant l'énergie (canalisations électriques et hydrauliques) ;
- ↳ L'état du châssis, des traverses et longerons, des pneumatiques ;
- ↳ Les organes de stabilisation (stabilisateurs, blocage des suspensions, ...) ;
- ↳ Les éléments de la tourelle et du poste de conduite de la tourelle (fixations des contrepoids, échelle, fixations, planché, ...) ;
- ↳ Les éléments de la nacelle ~ plate forme (accès, plancher, garde corps, maintien à l'horizontale, ...) ;
- ↳ Les organes de service et de manœuvre ;
- ↳ Les organes mécaniques en général (mécanismes, vérins et canalisations, protection des organes mobiles de transmission) ;
- ↳ Les organes de contrôle des mouvements de télescopage (limiteur de course et vitesse).

Le soumissionnaire sera tenu :

- ↳ De procéder à des essais de fonctionnement ;
- ↳ De procéder aux mesures ou appréciations dimensionnelles ;
- ↳ De procéder aux essais des dispositifs de sécurité pour les accessoires alimentés par une source d'énergie hydraulique ;
- ↳ De procéder à l'examen de l'état de conservation pour les appareils de levage, de la charpente, ossature, aspects, assemblages, chemins de roulements, rails, dispositifs d'arrêts, train de roulement, des organes liés au levage, des installations électriques, protections et présence des supports d'instructions concernant la charge maximum, consignes et marquages ;
- ↳ De procéder aux essais des dispositifs, freinage, levage principal et auxiliaire, descente des charges, translations, direction, immobilisation à l'arrêt ;
- ↳ De procéder aux tests des dispositifs de sécurité, limiteurs de courses haute et basse du crochet, limiteurs de mouvements horizontaux, limiteurs de charge et de couple...

De manière générale, le soumissionnaire s'engage à :

- ↳ Contrôler la stricte application des textes en vigueur ;

- ↳ Fournir un service permettant de limiter au maximum l'immobilisation des matériels tels que les échelles aériennes qui ont un caractère opérationnel de pointe et qui ne peuvent souffrir de la moindre défaillance ;
- ↳ Etiqueter systématiquement les matériels.

La prestation comporte la vérification et la production d'un rapport détaillé, exécuté conformément aux textes en vigueur

Le rapport devra être clair et lisible par des agents non techniciens et contiendra des éléments d'identification liés à l'immatriculation, le centre d'appartenance ainsi que le type d'engin. (Exemples : CIS Amiens FERRY - véhicule de secours routier - n° AF-600-VJ / CIS Péronne - groupe électrogène - n° xxxx / DDSIS - chariot élévateur - n° xxxx).

Il sera établi une fiche de contrôle par engin et matériel.

L'organisme retenu devra produire à chaque fin de campagne semestrielle "hydraulique", un tableau de synthèse de l'ensemble du parc avec les mentions et les remarques qui ont été relevées. Le format numérique sera apprécié.

Ce document sera établi en deux exemplaires à l'attention du Groupement Logistique - Service des Matériels Roulant – Atelier départemental.

Le prestataire retenu proposera un calendrier qui permettra de respecter la réglementation en terme de périodicité de contrôle.

Un programme de visites sera proposé au groupement logistique qui le validera.

Le responsable de parc fournira au soumissionnaire une liste des centres de secours avec les coordonnées des responsables de centre afin que le contact se fasse directement avec les personnes concernées. Le SDIS rappelle que, en cas d'absolue nécessité, les véhicules sont susceptibles d'être engagés en opération.

Le prestataire s'engage à compléter l'inventaire fourni par le SDIS afin de maintenir le matériel dans le cadre réglementaire. Toute modification ou ajout se fera après validation par le groupement logistique du SDIS.

Annexes jointes au présent DAT et afférentes au présent lot :

- ↳ Annexe 4 : Liste des échelles aériennes du département et localisation géographique ;
- ↳ Annexe 5 : Liste des véhicules porte-cellule du département et localisation géographique ;
- ↳ Annexe 6 : Liste des accessoires de levage destinés aux ateliers par lieux de contrôles ;
- ↳ Annexe 7 : Liste des véhicules de secours routier ;
- ↳ Annexe 8 : Bordereau de prix applicables au lot n° 2 - Vérification des appareils de levage et accessoires appareils de levage

Article 27.3 : Clauses techniques afférentes au lot n°3

Le lot n°3 a pour objet la vérification des appareils sous pression à l'exclusion des compresseurs d'air respirable et comprendra :

- ↳ L'identification du matériel ;
- ↳ Le prestataire contrôlera la bonne application des textes et règlements en vigueur.

La prestation comporte la vérification et la production d'un rapport détaillé, exécuté conformément aux textes en vigueur.

Le rapport devra être clair et lisible par des agents non techniciens et contiendra des éléments d'identification liés à l'immatriculation, le centre d'appartenance ainsi que le type d'engin. (Exemples : CIS Amiens FERRY - véhicule de secours routier - n° AF-600-VJ / CIS Péronne - groupe électrogène - n° xxxx / DDSIS - chariot élévateur - n° xxxx).

Il sera établi une fiche de contrôle par engin et matériel.

L'organisme retenu devra produire à chaque fin de campagne "électrique", "hydraulique" et "pression", un tableau de synthèse de l'ensemble du parc avec les mentions et les remarques qui ont été relevées.

Ce document sera établi en deux exemplaires à l'attention du groupement logistique et du service hygiène et sécurité. Le format numérique sera apprécié.

Le prestataire retenu proposera un calendrier qui permettra de respecter la réglementation en termes de périodicité de contrôle.

Un programme de visites sera proposé au groupement logistique qui le validera.

Le prestataire s'engage à compléter l'inventaire fourni par le SDIS afin de maintenir le matériel dans le cadre réglementaire. Toute modification ou ajout se fera après validation par le groupement logistique du SDIS.

Annexe jointe au présent DAT et afférente au présent lot :

- ↳ Annexe 9 : liste des appareils sous pression ;
- ↳ Annexe 10 : Bordereau de prix applicables au lot n° 3 - Vérification des appareils sous pression à l'exclusion des compresseurs d'air respirable.

ARTICLE 28 : RECAPITULATIF DES ANNEXES

Les annexes suivantes sont jointes au présent DAT :

- Annexe 1 : Liste des groupes électrogènes et génératrices embarquées
- Annexe 2 : Liste des Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes
- Annexe 3 : Bordereau de prix applicables au lot n° 1 - Vérification des installations électriques équipant des véhicules ou destinées à être embarquées
- Annexe 4 : Liste des échelles aériennes du département et localisation géographique
- Annexe 5 : Liste des véhicules porte-cellule du département et localisation géographique
- Annexe 6 : Liste des accessoires de levage destinés aux ateliers par lieux de contrôles
- Annexe 7 : Liste des véhicules de secours routier
- Annexe 8 : Bordereau de prix applicables au lot n° 2 - Vérification des appareils de levage et accessoires appareils de levage
- Annexe 9 : liste des appareils sous pression ;
- Annexe 10 : Bordereau de prix applicables au lot n° 3 - Vérification des appareils sous pression à l'exclusion des compresseurs d'air respirable.
- Annexe 11 : Liste et adresse des centres d'incendie et de secours de la Somme.

A....., le

Le soumissionnaire

Amiens, le

22 DEC 2010

Le Directeur Départemental Adjoint,

Colonel Yves GAVEL

ANNEXE 1 - Lot 1

LISTE DES GROUPES ELECTROGENES ET GENERATRICES EMBARQUEES

Les groupes dont il est fait référence sont soit embarqués à demeure comme génératrice, soit portatifs.

GROUPEMENTS OUEST, CENTRE et EST

CENTRE D'AFFECTATION	MARQUE	TYPE	N° SERIE	PUISSANCE EN WATTS
AILLY SUR NOYE	ROBIN France	ER2 4,2	100059128	4,2 Kwa
AILLY SUR NOYE	HONDA	EG 1900X	401900448	2 Kwa
AILLY SUR NOYE	VOLTELEC		179003	
BERNAVILLE	BOSCH	16301	19432	3,4 Kwa
BERNAVILLE	GENESIS 3000	42/2002	33428979-020	3 Kwa
CONTY	ROBIN	EY20D		3,7 Kwa
CONTY	HONDA	GX 200		
CORBIE	HONDA	GX 270	81101095DA212	4 Kwa
CORBIE		GENERATRICE		
DOULLENS	LSA	GENERATRICE	122590/4	14 Kwa
DOULLENS	ROBIN		EY20D 1210135	2 Kwa
DOULLENS	MECC ALTE SPA	AP102/2/B919	178140AP	2,5 Kwa
FLIXECOURT	HONDA	EG 4500 X	EA7-4013241	4,5 Kwa
FLIXECOURT	HONDA LIFTER	S 3200 SHHPI	2000 Y 000512	2,8 Kwa
FLIXECOURT		GENERATRICE		
MOREUIL	SIDERIS QUALITY	2500	3114	2 Kwa
MOREUIL	TOPLINE	10/70/E2	36388	4 Kwa
MOREUIL	ROBIN		1008796	7 Kwa
MOREUIL		GENERATRICE		
MOREUIL	GENESIS 3000		358733320	3 Kwa
POIX	HONDA	EM-4500SX	EA7-1034499	4,5 Kwa
POIX	HONDA	FP-295-Z	81101095DA212	2,5 Kwa
POIX		GENERATRICE		
Amiens CATELAS	RAIDER	LGA 225	5372 OM	2,5 Kwa
Amiens CATELAS	BENETTON	SHHPS	2000Y000637	3 Kwa
Amiens CATELAS	HONDAGX200	GX200	57614862	3KWA
Amiens CATELAS	HUBAUT JARDIN	EX 5000 HONDA	21420704383 A	5 Kwa
Amiens CATELAS		GENERATRICE		
Amiens CATELAS	GENESIS 3000	3000	45398170	3KWA
Amiens CATELAS	GENESIS 3000	3000	42048073	3KWA
Amiens CATELAS	GENESIS 3000	3000	33749422-007	3 Kwa
Amiens FERRY	PROSYSTEM	4201	E 876626	4 Kwa
Amiens FERRY	VOLTELEC	VC 4000	171831	4 Kwa
Amiens FERRY	BENETTON	SHHPS	638	3 Kwa
Amiens FERRY	BERNARD	56829		4,5 Kwa
Amiens FERRY	ROBIN LEADER	EX242	EH252083570	8,5 Kwa
Amiens FERRY	TOPLINE	G 3600 TL	7790404060	3,4 Kwa
Amiens FERRY	DEVALLE S 3500		49200 Z	70 Kwa
Amiens FERRY		GENERATRICE		
Amiens FERRY	ROBIN	MR2 200/2	103 829	10KVA
Amiens FERRY	ROBIN	EH41D	1 102 285	9,9KVA
VILLERS BRETONNEUX		GENERATRICE		
ABBEVILLE	HONDA	GX 2000	975718/01819	3,7 Kwa
ABBEVILLE	HONDA	GX 2000	975718/0182	3,7 Kwa
ABBEVILLE	GENESIS 3000		3641986-009	3 Kwa
ABBEVILLE	ROBIN		2083568	8,5 Kwa
ABBEVILLE	HONDA	ALIZE 3000		3 Kwa
ABBEVILLE	BERNARD	3500 MCC	29516	3,5 Kwa
ABBEVILLE	BERNARD	4500 MCC	50198	4,5 Kwa
AIRAINES	HONDA	GX 2000	975718/01613	3,5 Kwa

AIRAINES	GENESIS 3000	IP23		3Kwa
AIRAINES	LEADER ROBIN	4510 X	2042256	4,2Kwa
AILLY/ CLOCHER	HONDA	G 200	156334 AP	2,2Kwa
AULT			FE 2900 147856	4 Kwa
BEAUCAMPS	HONDA	GX 2000	975718/011820	3,7Kwa
BEAUCAMPS	HONDA	GX 2000	975718/01812	3,7Kwa
BEAUCAMPS	HONDA	EP 2952	9892506	4,2Kwa
FRIVILLE	HONDA	GX 2000	976718/01818	3,7Kwa
FRIVILLE	HONDA	GX 2000	975718/01479	3,7Kwa
FRIVILLE	GENELEC	RAIDER 6000 ME	3718963	
FRIVILLE	BERNARD	21.7	D 640516	2Kwa
FRIVILLE	HONDA	GX 270	9.0	
GAMACHES	LEROY SOMMER	217	189244	2Kwa
GAMACHES	KAWASAKI	FE G350	2997	6Kwa
GAMACHES	GENESIS 3000		33437073-023	
FORCEVILLE	LEROY SOMMER		RY20D/1210083	2 Kwa
FORCEVILLE	KAWASAKI	FA210D	GS51	2,5Kwa
FORT MAHON	YAMAHA		300632	1,5Kwa
FORT MAHON	POWER SYSTEM	PRAMAC	C3000	
LE CROTOY	BERNARD	B1852	APK 33 1800	2Kwa
MOLLIENS DREUIL	TRAMAC	HG 3000	TWF020921	3Kwa
MERS LES BAINS	BERNARD	B17	34764	
RUE	HONDA	GX 2000	975718/01826	3,7Kwa
ST VALERY	HONDA	EG 3000 X	GX 240	2,7Kwa
ST VALERY	HX 4000SO		039 116006 00	4Kwa
ST VALERY	GENESIS 3000	35/2004	36 43157 6 023	3Kwa
CRECY	HONDA	GX 390	ET2MCS	
CRECY	LEROY SOMMER	LY20D	1 210 113	
HALLENCOURT	HONDA	GX 160	E 3200	5,5Kwa
BRAY/SOMME	LEROY SOMMER MAC 212	417-194	E16509	2 KVA
ROYE	GENESIS 3000	0612E1	34123448-012	3KVA
ROYE	LEROY SOMMER MA100	EY20D	1210140	2KVA
NESLE	?	V16053	V161154993	4KVA
PERONNE	SOAVE	GX200	975718/01807	3,7KVA
PERONNE	SOAVE	GX200	975718/011814	3,7KVA
PERONNE	SOAVE	GX200	975718/081828	3,7KVA
PERONNE	SOAVE	GX200	975718/01810	3,7KVA
PERONNE	SOAVE	GX200	975718/081829	3,7KVA
PERONNE	SOAVE	GX200	975718/081816	3,7KVA
PERONNE	GENESIS 3000	0612E1	03040949	3KVA
PERONNE	ALIZE3000		50/200752349039	3KVA
HAM	ROBIN	LEADER4500X	100059126	4,2KVA
HAM	ALIZE3000		28/200750473492	3KVA
ROISEL		EM500	?	4KVA
ROISEL		E4000F2HI	975718/01811	3,7KVA
EPEHY	TECUMEH	0703-1	02410045	2,1KVA
ROSIERES	LEROY SOMMER	717-0300	69905	3,5KVA
ROSIERES	LIFTER			2,8KVA
ROSIERES	GESAN	DEN 1377/53720M	15LD315	2,8KVA
ROSIERES	SAWA FUGI	EG300X	GC04-1248740	2,7KVA
MONTDIDIER	LEROY SOMMER	?	38617	3KVA
MONTDIDIER	BERNARD	W239A	C36405	1,8KVA
MONTDIDIER	ROBIN	EH25D	2042255	4,2KVA
MONTDIDIER	GENESIS 3000	0625E1	05091249	3KVA
ALBERT	GENESIS 3000	0612E1	02071849	3KVA
ALBERT	SYNCRO	EN952	81101095DA212	4,2KVA
ALBERT	LEROY SOMMER	PRO2000	?	2KVA
MAILLY MAILLET	PRAXIO	PC2425H1009	PWF0228868	2,2KVA
B.PROX LOG.	BERNARD	W239A	C998	1,8KVA

ANNEXE 2 - Lot 1

LISTE DES VEHICULES DE SECOURS ET D'ASSISTANCE AUX VICTIMES (page 1 sur 2)

Nb Total	Affectation	TYPE	Immatriculation	Date circulation
1	AMIENS FERRY	VSAV	AE-773-ZZ	09/11/2009
2	ABBEVILLE	VSAV	AE-795-ZZ	09/11/2009
3	ABBEVILLE	VSAV	AE-734-ZZ	09/11/2009
4	AILLY/NOYE	VSAV	AE-750-ZZ	09/11/2009
5	AIRAISNE	VSAV	AE-698-ZZ	09/11/2009
6	ALBERT	VSAV	AE-709-ZZ	09/11/2009
7	ALBERT	VSAV	AE-663-ZZ	09/11/2009
8	AMIENS CATELAS	VSAV	AE-811-ZZ	09/11/2009
9	AMIENS CATELAS	VSAV	4106XQ80	15/10/2008
10	AMIENS CATELAS	VSAV	4127XQ80	15/10/2008
11	AMIENS CATELAS	VSAV	4126XQ80	15/10/2008
12	AMIENS FERRY	VSAV	4110XQ80	15/10/2008
13	AMIENS FERRY	VSAV	9582XK80	11/01/2008
14	AULT	VSAV	9579XK80	11/01/2008
15	BERNAVILLE	VSAV	9587XK80	11/01/2008
16	BRAY	VSAV	9580XK80	11/01/2008
17	CAYEUX	VSAV	6639XF80	04/04/2007
18	CORBIE	VSAV	6638XF80	04/04/2007
19	CORBIE	VSAV	6623XF80	04/04/2007
20	CRECY	VSAV	6641XF80	04/04/2007
21	DOULLENS	VSAV	6628XF80	04/04/2007
22	DOULLENS	VSAV	8193XA80	27/04/2006
23	EPEHY	VSAV	8190XA80	27/04/2006
24	FLIXECOURT	VSAV	8194XA80	27/04/2006
25	FLIXECOURT	VSAV	8201XA80	27/04/2006
26	FLIXECOURT	VSAV	8188XA80	27/04/2006
27	FORCEVILLE	VSAV	4408WT80	13/04/2005
28	FORTMAHON	VSAV	4417WT80	13/04/2005
29	FRIVILLE	VSAV	4412WT80	13/04/2005
30	FRIVILLE	VSAV	4414WT80	13/04/2005
31	GAMACHES	VSAV	4410WT80	13/04/2005
32	HAM	VSAV	4429WQ80	02/09/2004
33	LECROTOY	VSAV	7223WP80	06/07/2004
34	MONTDIDIER	VSAV	7204WP80	06/07/2004
35	MONTDIDIER	VSAV	7212WP80	06/07/2004
36	MOREUIL	VSAV	7203WP80	06/07/2004
37	MOREUIL	VSAV	7208WP80	06/07/2004
38	NESLE	VSAV	8181WG80	05/02/2003
39	PERONNE	VSAV	8191WG80	05/02/2003
40	PERONNE	VSAV	8192WG80	05/02/2003
41	POIX	VSAV	8189WG80	05/02/2003
42	ROISEL	VSAV	8190WG80	05/02/2003
43	ROSIERES	VSAV	8186WG80	05/02/2003
44	ROSIERES	VSAB	8867WC80	09/04/2002
45	ROYE	VSAB	8865WC80	09/04/2002
46	ROYE	VSAB	8878WC80	09/04/2002
47	RUE	VSAB	8875WC80	09/04/2002
48	RUE	VSAB	8871WC80	09/04/2002
49	STVALERY	VSAB	9937VX80	09/04/2001
50	VILBRETONNEUX	VSAB	9934VX80	09/04/2001

ANNEXE 2 page 2**LISTE DES VEHICULES DE SECOURS ET D'ASSISTANCE AUX VICTIMES (page 2 sur 2)**

51	MERS	VSAB	9938VX80	09/04/2001
52	BERNAVILLE	VSAB	9936VX80	09/04/2001
53	ABBEVILLE	VSAB	9933VX80	09/04/2001
54	AMICATELAS	VSAB	9350VR80	22/03/2000
55	BRAY	VSAB	9352VR80	22/03/2000
56	STVALERY	VSAB	9353VR80	22/03/2000
57	NESLE	VSAB	9349VR80	22/03/2000
58	HAM	VSAB	9346VR80	22/03/2000
59	DIRECTION	VSAB	7798VL80	12/02/1999
60	CONTY	VSAB	7646VL80	11/02/1999
61	HORNOY	VSAB	7648VL80	11/02/1999
62	DIRECTION	VSAB	0375VJ80	01/07/1998
63	DIRECTION	VSAB	0368VJ80	01/07/1998
64	PERONNE	VSAB	0372VJ80	01/07/1998
65	ABBEVILLE	VSAB	0364VJ80	01/07/1998

Annexe3

Bordereau de prix applicables au lot n° 1 Vérification des installations électriques équipant des véhicules ou destinées à être embarquées

Types de groupes	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT	Observations
Génératrices embarquées				
Groupes portatifs				
Installation électrique équipant un VSAV				
Total HT				
TVA 19,6%				
Total TTC				

A le
Cachet et signature

Annexe 4 - lot 2

Liste des échelles aériennes du département et localisation géographique

Libellé matériel	Service Affectat	Date circulation	Energie
ECHELLE PIVOT. MOUVE. COMBINE	AMIENS FERRY	15/12/2009	GO
ECHELLE PIVOT. SEQUENTIEL 25	ALBERT	20/04/2009	GO
ECHELLE PIVOT. SEQUENTIEL 25	HAM	25/03/2008	GO
ECHELLE PIVOT. SEQUENTIEL 24	FRIVILLE	06/03/2007	GO
ECHELLE PIVOT. SEQUENTIEL 25	MOREUIL	12/05/2005	GO
ECHELLE PIVOT. SEQUENTIEL 25	SAINT VALERY	12/05/2005	GO
ECHELLE PIVOT. SEQUENTIEL 24	DOULLENS	16/03/2004	GO
ECHELLE PIVOT. SEQUENTIEL 30	AMIENS CATELAS	12/02/2004	GO
ECHELLE PIVOT. SEQUENTIEL 30	ABBEVILLE	19/02/2003	GO
ECHELLE PIVOT. SEQUENTIEL 25	POIX DE PICARDIE	01/07/2002	GO
ECHELLE PIVOT. SEQUENTIEL 25	PERONNE	30/10/1998	GO
ECHELLE PIVOT. SEQUENTIEL 24	MONTDIDIER	30/11/1995	GO
ECHELLE PIVOT. SEQUENTIEL 24	RUE	23/06/1995	GO
ECHELLE PIVOT. SEQUENTIEL 24	ALBERT	29/05/1995	GO
ECHELLE PIVOT. SEQUENTIEL 24	ROYE	07/11/1994	GO
ECHELLE PIVOT. MOUVE. COMBINE	RESERVE DEPARTEMENTALE	20/04/1989	GO
ECHELLE PIVOT. SEQUENTIEL 18	AIRAINES	17/08/1981	GO
ECHELLE PIVOT. SEQUENTIEL 18	AMIENS FERRY	16/06/1980	GO

Annexe 5 - lot 2

Liste des véhicules porte-cellule du département et localisation géographique

Affectation	Date circulation	Libellé matériel
AMIENS FERRY	12/02/2010	VEHICULE PORTE CELLULE
AMIENS FERRY	26/03/2007	VEHICULE PORTE CELLULE
FLIXECOURT	05/02/2003	VEHICULE PORTE CELLULE
PERONNE	03/07/1905	VEHICULE PORTE CELLULE
AMIENS DIRECTION	Porte char - grue de manutention PALFINGER	

ANNEXE 6 - lot 2

Liste des accessoires de levage destinés aux ateliers par lieux de contrôles

Lieu des contrôles :

**ENSEMBLE 1 : SDIS Atelier Départemental
7 Allée du Bicêtre
80000 AMIENS**

Types d'appareils :

- Chariot automoteur de manutention a conducteur porté Mitsubishi.
- Pont élévateur de véhicule RAVAGLIOLI 20000 Kg
- Pont élévateur de véhicules SEFAC 7200 Kg
- Grue d'atelier à bras FENWICK 1000 Kg
- Cric Rouleur FOG 15000 Kg
- Lève boîte de vitesse SEFAC 1500 Kg
- Cric rouleur RASSANT 2000 Kg
- Cric FOG 1500 Kg
- Cric rouleur FACOM 2000 Kg
- Lève boîte de vitesse NAUDER 1500 Kg
- Grue pliante IRIMO 1000 Kg
- Cric rouleur AC 25 000 Kg
- Cric rouleur RASSANT 13 000 Kg
- Lève boîte SEFAC 1500 Kg
- Cric rouleur KS TOOLS 3000 Kg
- Lève roue AC 500 Kg
- Pont élévateur FOG Type 495 4000 Kg
- Poste pneumatique de levage à air

Lieu des contrôles :

**ENSEMBLE 2 : Groupement Ouest,
1-3 Avenue du Rivage
80100 ABBEVILLE**

Types d'appareils :

- Pont élévateur de véhicule FOG 3500 Kg
- Lève boîte de vitesse STHALWILLE 500 Kg
- Cric rouleur STHALWILLE 25000/10000 Kg
- Chèvre de levage STHALWILLE 1000 Kg
- Chariot de manutention LOGITRANS 1000 Kg
- Chariot de manutention MANUTAN 1000 Kg
- Cric rouleur KSTOOLS 3000 Kg

Lieu des contrôles :

**ENSEMBLE 3 : Pôle Logistique de SALEUX
ZAC Le Capron, Route de TAISNIL
80000 SALEUX**

- Transpalette Manutan 2500Kg
- Chariot automoteur de manutention à conducteur porté CLARK 2500 Kg
- Chèvre de 500kg

Annexe 7 lot 2**Liste des véhicules de secours routier**

AFFECTATION	IMMATRICULATION	TYPE
ABBEVILLE	5158WC80	Véhicule de secours routier
CATELAS	1500WY80	Véhicule de secours routier
FERRY	5157WC80	Véhicule de secours routier
DOULLENS	5154WC80	Véhicule de secours routier
FLIXECOURT	AZ-362-SL	Véhicule de secours routier
GAMACHES	304VA80	Véhicule de secours routier
MOREUIL	2888VM80	Véhicule de secours routier
NESLE	692TP80	Véhicule de secours routier
PERONNE	5155WC80	Véhicule de secours routier
ROSIERES	7975TP80	Véhicule de secours routier
ROYE	2889VM80	Véhicule de secours routier
RUE	1807VF80	Véhicule de secours routier
VILLERS BRETONNEUX	168TP80	Véhicule de secours routier

ANNEXE 8

**Bordereau de prix applicables au lot n° 2
Vérification des appareils de levage et accessoires appareils de levage**

Contrôle des ensembles repris en annexe 6	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT	Observations
ENSEMBLE 1 : SDIS Atelier Départemental	1			
ENSEMBLE 2 : Groupement Ouest	1			
ENSEMBLE 3 : Pôle Logistique de SALEUX	1			
Contrôle de échelles aériennes repris en annexe 1 du lot 2	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT	Observations
EA 18 mètres				
EA 24 mètres				
EA 30 mètres				
Contrôle des moyens de levage montés sur véhicules porte berce et porte char repris en annexe 2 du Lot 2	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT	Observations
Bras ampliroil PALFINGER				
Grue de manutention sur porte-char				
Total HT				
TVA 19,6%				
Total TTC				

A
Cachet et signature

ANNEXE 9 - Lot 3**Liste des appareils sous pression
Position, marque et volume des équipements sous pression**

ABBEVILLE	FINI	500 litres
AIRAINES	MERCURE	230 litres
GAMACHES	TIPO	100 litres
LE CROTOY	ABAC	50 litres
AMIENS	ROLL AIR	500 litres
AMIENS	PRODIF	50 litres
AMIENS	ABAC	270 litres

ANNEXE 10

**Bordereau de prix applicables au lot n° 3
Vérification des appareils sous pression à l'exclusion des compresseurs d'air respirable**

Contrôle des équipements repris en annexe 9	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT	Observations
FINI 500 litres	1			
MERCURE 230 litres	1			
TIPO 100 litres	1			
ABAC 50 litres	1			
ROLL AIR 500 litres	1			
PRODIF 50 litres	1			
ABAC 270 litres	1			
Total HT				
			TVA 19,6%	
Total TTC				

A _____ le

Cachet et signature

Annexe 11 : Liste et adresses des centre d'incendie et de secours de la Somme

CS	Adresses	CP	Ville
Centre de Secours d'Ailly-sur-Noye	rue Pierre Classen	80250	AILLY-SUR-NOYE
Centre de Secours de Bernaville	22 rue Léon Soudet	80370	BERNAVILLE
Centre de Secours de Conty	3 rue du Marais	80160	CONTY
Centre de Secours de Corbie	7 rue Léon Curé	80800	CORBIE
Centre de Secours de Doullens	rue du Collège "Lieu dit la Briquetterie"	80600	DOULLENS
Centre de Secours de Flixecourt	28 allée de la Haute Borne	80420	FLIXECOURT
Centre de Secours de Moreuil	rue du Colonel Sorlin	80110	MOREUIL
Centre de Secours de Poix-de-Picardie	rue du Dr Dumeige	80290	POIX-DE-PICARDIE
Centre de Secours de Luchaux	rue Wallon	80600	LUCHEUX
Centre de Secours de Villers-Bretonneux	rue Victor Hugo	80800	VILLERS-BRETONNEUX
Centre de Secours de Beauquesne	rue Mathieu	80600	BEAUQUESNE
Centre de Secours de Beauval	rue du Général Leclerc	80630	BEAUVAIL
Centre de Secours de Flesselles	Place Septine Houbron	80260	FLESSELLES
Centre de Secours de Hangest-en-Santerre	3 rue de l'Eglise	80134	HANGEST-EN-SANTERRE
Centre de Secours de Poulainville	Place du 11 novembre	80260	POULAINVILLE
Centre de Secours de Vignacourt	222 rue Godart Dubuc	80650	VIGNACOURT
Centre de Secours de Villers-Bocage	12 rue de la Bassée	80260	VILLERS-BOCAGE
Centre de Secours de Saint-Sauflieu	13 rue du Séhu	80160	SAINT-SAUFLIEU
Centre de Secours de Domart-en-Ponthieu	rue des Montagnes	80620	DOMART-EN-PONTHIEU
CSP Amiens-Catelas	rue Jean Catelas	80000	AMIENS
CSP Amiens-Ferry	rue Jules Ferry	80000	AMIENS
Centre de Secours de Péronne	rue du Chemin vert	80200	PERONNE
Centre de Secours d'Albert	route de Millancourt	80300	ALBERT
Centre de Secours de Bray-sur-Somme	rue ancienne gare	80340	BRAY-SUR-SOMME
Centre de Secours de Ham	route de Chauny	80400	HAM
Centre de Secours de Montdidier	rue du Colonel Sorlin	80500	MONTDIDIER
Centre de Secours de Nesle	rue Gambetta	80190	NESLE
Centre de Secours de Roisel	rue Théodore Baré	80240	ROISEL
Centre de Secours de Rosières-en-Santerre	Zone industriel du Fossé Perret	80170	ROSIERES-EN-SANTERRE
Centre de Secours de Roye	Boulevard de l'Est	80700	ROYE
Centre de Secours de Epehy	1 rue de la Brasserie	80740	EPEHY
Centre de Secours de Mailly-Maillet	rue Lepage	80560	MAILLY-MAILLET
CS	Adresses	CP	Ville
Centre de Secours de Miraumont	rue de la Sangle	80300	MIRAUMONT
Centre de Secours de Moislains	8 rue du Chemin Vert	80200	MOISLAINS
Centre de Secours d'Airaines	ZA du Parc des Arènes Chemin de long	80270	AIRAINES
Centre de Secours de Beaucamps-le-Vieux	rue du Colonel Sorlin	80430	BEAUCAMPS-LE-VIEUX
Centre de Secours de Crécy-en-Ponthieu	CD 938 - Lieu dit derrière les patures	80150	CRECY-EN-PONTHIEU
Centre de Secours de Forceville-Oisemont	rue Jean Jaurès route départemental 53	80140	OISEMONT
Centre de Secours de Friville-Escarbotin	2 rue Frédéric Chopin	80130	FRIVILLE-ESCARBOTIN
Centre de Secours de Gamaches	rue Jules Ferry	80220	GAMACHES
Centre de Secours de Hornoy-le-Bourg	14 rue du 8 mai 1945	80640	HORNOY-LE-BOURG
Centre de Secours de Rue	route d'Abbeville	80120	RUE
Centre de Secours de Saint-Valéry-sur-Somme	place de la croix l'Abbé	80230	SAINT-VALERY-SUR-SOMME
Centre de Secours de Ailly-le-haut-clocher	rue de la poste	80690	AILLY-LE-HAUT-CLOCHER
Centre de Secours de Ault	7 rue Charles Bréhamet	80460	AULT
Centre de Secours de Cayeux-sur-Mer	rue ancel de caieu	80410	CAYEUX-SUR-MER
Centre de Secours de Feuquières-en-vimeu	place Jean Jaurès	80210	FÉUQUIERES-EN-VIMEU
Centre de Secours de Fort-Mahon	rue Jean Groz	80120	FORT-MAHON
Centre de Secours Le Crotoy	rue des abbatoirs	80550	LE CROTOY
Centre de Secours Mers-les-Bains	71 rue des canadiens	80350	MERS-LES-BAINS
Centre de Secours de Moliens-Dreuil	25 rue du Général Leclerc	80540	MOLLIENS-DREUIL
Centre de Secours de Hallencourt	Chemin du Patis	80490	HALLENCOURT
CSP d'Abbeville	1/3 rue du rivage	80100	ABBEVILLE